l'année à venir. Il y a seize mois, lors de la première réunion de notre Comité, votre prédécesseur et moi avons tracé la voie dans laquelle devait s'engager notre quête de nouveaux modes de coopération à différents niveaux dans des domaines en grande partie inexplorés. Ce n'est qu'au prix d'efforts soutenus que nous saurons tirer profit des magnifiques occasions qu'offre un champ si vaste.

Notre premier bilan est modeste, mais positif. Cependant, comme je l'ai dit il y a un peu plus d'un an, il nous faut maintenant, aussi bien dans l'analyse des réalisations que dans la planification de l'avenir, concentrer nos efforts sur les secteurs où nous pouvons espérer recenser et exploiter, de concert avec le monde des affaires, de nouvelles avenues de coopération. Nous devons partager l'expérience acquise aux chapitres des politiques, des stratégies de développement, des programmes de recherche, etc., de façon à pouvoir créer un climat plus favorable à l'entreprise. La coentreprise, les accords de licence, la coopération tripartite, la recherche commune et la commercialisation coordonnée sont des domaines concrets et dynamiques dans lesquels nous pouvons promouvoir l'initiative privée. Nous devons jouer le rôle de catalyseurs dans la création d'un climat propice à la réalisation de projets novateurs.

A ce sujet, le grand événement en 1977 a été, du point de vue canadien, la série de visites qu'ont effectuées nos hommes d'affaires au siège de la Communauté à Bruxelles. En mars, des membres du Comité consultatif du ministre de l'Industrie et du Commerce sont venus vous rencontrer, vos collègues et vous, pour voir de quelle façon le secteur privé canadien pourrait le mieux coopérer avec celui de la Communauté; il en est résulté notamment une deuxième mission quelque peu différente à Bruxelles en novembre; cette mission, dirigée par mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce, regroupait 150 Canadiens venant de toutes les régions du pays et représentant une vaste gamme de secteurs économiques. Ces visites, et celles qui ont suivi, nous ont permis d'obtenir nombre de recommandations pratiques dont nous tirerons profit.

De nouvelles formes de coopération ont été explorées, de façon moins apparente mais à un rythme rapide, dans des domaines aussi divers que les métaux non ferreux, l'aéronautique, les produits forestiers, l'équipement nucléaire, la construction et le matériel informatique. Or, on ne s'entend pas toujours sur ce qu'est la coopération industrielle. C'est pourquoi, de concert avec le secteur privé et chacun de notre côté, vous avec les États membres et nous avec les gouvernements provinciaux, nous avons entrepris d'étudier la nature de l'organisation industrielle dans des secteurs d'intérêts qui nous sont communs. Ce faisant, nous ne cherchons pas à nous substituer aux efforts traditionnels de promotion ou à l'aide déjà fournie par les gouvernements au sein de la Communauté et au Canada. Nous cherchons plutôt à recenser des formes particulières de coopération à long terme (coentreprises et autres) où les gouvernements peuvent jouer un rôle de catalyseur, rassemblant les compétences des deux côtés en matière de commercialisation, d'ingénierie et de conception, dans le but d'innover en termes de produits et de services à l'échelle mondiale même. Cette mise en commun d'intérêts et de compétences au sein du secteur privé et la coordination de l'activité gouvernementale au sein de nos organisations et entre elles devraient avoir un "effet multiplicateur".